



Novum Sub Sole n°45

La DAS et la DPS vous souhaitent une bonne année 2017 ! Pour cette première édition de l'année, la Novum Sub Sole se concentre sur les formations : un dernier regard sur celles de 2016 et la présentation de la première de 2017 consacrée aux risques santé humaine.

Reconnaissance des formations en 2016

Les dispositions de l'AGW du 27 mai 2009 relatif à la gestion des sols précisent les obligations en termes de participation aux formations (art. 16 5° et art. 17 4°) :

- faire participer la (les) personne(s) habilitée(s) à des séances d'information ou de formations en rapport avec ses obligations à concurrence d'au minimum 20 heures par an en vue notamment de disposer d'une parfaite connaissance du décret, de ses arrêtés d'exécution, des CWEA et CWBP et des autres documents techniques et réglementaires en rapport avec le décret ;

et

- communiquer à l'administration annuellement, pour le 31 janvier, la preuve que cette disposition est respectée.

La liste des formations reconnues dans ce cadre est consultable sur notre site. Cette liste est régulièrement complétée.

Les experts/laboratoires agréés sont invités à compléter le [tableau de synthèse](#) et à le transmettre par voie électronique (et/ou par courrier postal) avant le 31 janvier 2017 à l'adresse suivante : angelina.schlegel@spw.wallonie.be, accompagné des attestations de participation.

Formation étude détaillée des risques santé humaine en février

La DAS propose en février une formation consacrée aux risques santé humaine et spécialement destinée aux experts agréés au sens du décret sols et prioritairement aux personnes qualifiées études de risques santé humaine. Cette formation d'une durée d'un jour aura lieu à Jambes, dans les locaux du DSD, les lundi 13 et vendredi 17 février. La formation a été dédoublée pour avoir des groupes restreints permettre des exercices pratiques et personnalisés. La matinée, d'allure théorique, expliquera le processus depuis la détermination de la base d'évaluation jusqu'au rapportage. Durant l'après-midi, les participants s'essayeront à un exercice complet.

La participation est limitée à deux personnes par bureau d'études.

Les personnes intéressées [doivent s'inscrire en ligne](#).

Cette formation est reconnue à concurrence de **8 heures** dans le cadre des dispositions de l'article 7 4° de l'AGW du 27 mai 2009 relatif à la gestion des sols.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la

législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

